

COMPTES ANNUELS CLOS AU 31/12/2025

ADAPEI-NOUELLES COTES D'ARMOR

I - :	BILAN AU 31/12/2025	3
II - :	Compte de résultat au 31/12/2025.....	5
III - :	ANNEXES.....	7
III.1	INTRODUCTION	7
III.1.1	Présentation de l'association ADAPEI NOUELLES COTES d'ARMOR	7
III.1.2	Gestion propre et gestion contrôlée.....	7
III.1.3	Méthode d'agrégation des comptes des établissements	7
III.2	Principes, règles et méthodes comptables	8
III.2.1	Présentation des comptes.....	8
III.2.2	Méthodes générales.....	8
III.2.3	Conventions comptables.....	9
III.3	Faits caractéristiques	10
III.3.1	Variations majeures d'immobilisations et de financement long terme	10
III.3.2	Evènements postérieurs à la clôture.....	10
III.3.3	Résultat de l'exercice	10
III.4	BILAN - ACTIF	11
III.4.1	Immobilisations et amortissements.....	11
III.4.2	Stocks et encours	14
III.4.3	Créances d'exploitation et diverses	15
III.4.4	Produits à recevoir	15
III.4.5	Valeurs mobilières de placements	16
III.4.6	Disponibilités	16
III.4.7	Charges constatées d'avance	16
III.5	BILAN - PASSIF	17
III.5.1	Fonds Propres et autres fonds associatifs.....	17
III.5.2	Provisions pour risques et charges.....	19
III.5.3	Fonds dédiés.....	20
III.5.4	Emprunts et dettes financières	21
III.5.5	Charges à payer	21
III.5.6	Produits constatés d'avance	21
III.6	COMPTE DE RESULTAT	22
III.6.1	Concours publics et subventions d'exploitation	22
III.6.2	Résultat exceptionnel.....	22
III.7	Engagements hors bilan (Cautions et autres engagements donnés)	23
III.8	Rémunération des dirigeants.....	23
III.9	Contribution volontaire en nature.....	23
III.10	Tableau des effectifs au 31/12/2025- Bilan Social.....	24

I - : BILAN AU 31/12/2025

BILAN ACTIF	Brut 2025 en K€	Amortisseme nt 2025 en K€	Net 2025 en K€	Net 2024 en K€
Actifs immobilisés				
Immobilisations incorporelles	1 045	973	72	18
Frais d'établissement	70	70	0	0
Frais de développement	66	66	0	0
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, proc	909	837	72	18
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	125 879	76 336	49 543	47 179
Terrains	4 173	32	4 142	3 552
Constructions	74 085	40 377	33 708	29 151
Installations techniques, matériel et outillage in	44 553	35 927	8 626	7 914
Autres immobilisations corporelles	0	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et	3 067	0	3 067	6 563
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières	5 000	0	5 000	4 814
Participations	2 796	0	2 796	2 784
créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	319	0	319	307
Prêts	1 779	0	1 779	1 609
Autres immobilisations financières	106	0	106	113
TOTAL I	131 924	77 309	54 615	52 011
Actif circulant				
Stocks et en cours	477	0	477	474
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	4 380	106	4 275	4 409
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	0
Autres créances	3 786	0	3 786	4 144
Charges constatées d'avance	260	0	260	254
Valeurs mobilières de placement	15 078	0	15 078	7 938
Instruments de trésorerie	984	0	984	237
Disponibilités	4 330	0	4 330	7 915
TOTAL II	29 296	106	29 190	25 371
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	161 250	77 415	83 835	77 382

BILAN PASSIF	Exercice 2025 en K€	Exercice 2024 en K€
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	2 169	2 184
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation	10	10
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	12 578	12 529
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	11 705	11 687
Autres réserves		
Report à nouveau	13 123	11 683
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	16 574	15 324
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 161	456
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-161	-161
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	2 136	2 291
Résultat en attente d'affectation		
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Excédent ou déficit de l'exercice	1 897	1 489
<i>dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>		
Situation nette (sous total)	29 777	27 895
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	6 062	5 777
Provisions réglementées	1 505	1 505
TOTAL I	37 344	35 178
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 233	4 551
TOTAL II	6 233	4 551
PROVISIONS		
Provisions pour risques	75	206
Provisions pour charges	2 809	2 863
TOTAL III	2 884	3 069
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	24 952	21 550
Emprunts et dettes financières diverses	3	2
Instruments financiers à terme	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 679	2 938
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	7 466	7 217
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	772	1 371
Autres dettes	585	422
Produits constatés d'avance	917	1 084
TOTAL IV	37 373	34 584
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	83 835	77 382

II - : COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2025 en K€	Exercice 2024 en K€
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	41	50
Ventes de biens et de services		
Ventes de biens	4 046	4 215
<i>Dont ventes de dons en nature</i>	0	0
Ventes de prestation de service	10 630	10 341
<i>Dont parrainages</i>	0	-1
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	64 428	61 045
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	63 692	59 714
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	691	1 074
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	127	0
Utilisations des fonds dédiés	917	563
Autres produits	12 245	12 212
TOTAL I	93 123	89 499
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	3	2
Variation de stock		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 689	2 788
Variation de stock	7	-1
Autres achats et charges externes	15 305	15 226
Aides financières	2,05	0,00
Impôts, taxes et versements assimilés	4 243	4 157
Salaires	44 637	44 365
Cotisations sociales	16 275	16 099
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 385	4 233
Dotations aux provisions	502,07	708,55
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	22,54	0,00
Report en fonds dédiés	2 744	825
Autres Charges	205	101
TOTAL II	91 019	88 502

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	383	437
Reprises sur dépréciations et provisions	0	22
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	122	23
TOTAL III	505	482
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	2	0
Intérêts et charges assimilées	620	486
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instru	22,72	0,00
TOTAL IV	644	486
2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-140	-4
3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	1 965	993
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels	4	727
TOTAL V	4	727
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
charges exceptionnelles	15	168
TOTAL VI	15	168
Participation des salariés aux resultats (VII)	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	56,98	62,96
Total des produits (I+III+V)	93 632	90 708
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	91 735	89 219
EXCEDENT OU DEFICIT	1 897	1 489
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	106	151
TOTAL	106	151
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLANTAIRES EN NATURES		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
TOTAL		

III - : ANNEXES

III.1 INTRODUCTION

III.1.1 PRESENTATION DE L'ASSOCIATION ADAPEI NOUELLES COTES D'ARMOR

L'Association Départementale d'Amis et de Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI) Nouelles Côtes d'Armor gère à ce jour 50 établissements et services couvrant toutes les tranches d'âge et tous les degrés de handicap. Ces structures, réparties sur l'ensemble du département, assurent l'accueil ou le suivi de près de 2200 personnes handicapées et fonctionnent grâce au concours efficace de plus de 1400 salariés qualifiés.

Affiliée à **l'Unapei** (Association reconnue d'utilité publique), l'Association est organisée autour de plusieurs pôles d'activité : enfance adolescence, vie professionnelle ESAT (établissements et services d'aide par le travail), vie professionnelle EA (entreprises adaptées), habitat et accompagnement social, habitat accompagnement et soins, insertion.

III.1.2 GESTION PROPRE ET GESTION CONTROLEE

Les établissements et services gérés par l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor appartiennent à deux catégories.

Relèvent de la **gestion propre** les 6 Entreprises Adaptées, le Chantier d'Insertion, la partie production des 7 ESAT ainsi que l'Association et les sections. Les résultats de ces différentes comptabilités sont présentés à l'Assemblée Générale qui vote sur leur affectation.

Les IME, SESSAD, MAS, FAM, le SAMSAH, les SAVS, les Foyers d'Hébergements, Foyers de Vie, SATRA et le siège social relèvent de la **gestion contrôlée par des tiers financeurs** (Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental 22). Les résultats de ces différents établissements et services et leurs affectations sont contrôlés par les autorités de tarification.

III.1.3 METHODE D'AGREGATION DES COMPTES DES ETABLISSEMENTS

L'activité de chaque établissement et service est retracée dans une comptabilité distincte, formant une entité bilantielle autonome ; l'agrégation de ces comptabilités est réalisée à chaque clôture annuelle.

III.1.3.1 Les comptes annuels présentés résultent de cette agrégation

Les opérations comptabilisées au cours de l'exercice concernant les frais de siège entre le siège et les établissements sont neutralisés à la clôture de l'exercice. Il en est de même pour tout autre compte de produit d'un établissement qui trouve un compte de charge dans un autre établissement ou inversement. Les créances et les dettes inter établissements inscrites dans les comptes de liaison (comptes n°18...) et dans les comptes clients/fournisseurs (comptes 411.../401...) ont été compensées.

Sur l'exercice 2025, les **prestations internes et frais de siège** sont neutralisées à hauteur de **8 334 K€** en charges et produits.

III.2 Principes, règles et méthodes comptables

III.2.1 PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Les annexes

L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025.

III.2.2 METHODES GENERALES

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) qui regroupe les compétences du Conseil National de la Comptabilité (CNC) et du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

L'association a arrêté ses comptes en application du règlement ANC n° 2014-03 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes :

- **Règlement ANC n° 2018-06, modifié par le règlement ANC n°2020-08** relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- **Du règlement ANC n° 2019-04** relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- **Du code de l'action sociale et des familles (CASF)**, pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L. 312-1 du CASF.

Les comptes annuels clos le 31 décembre 2025 ont été établis pour la première fois conformément au règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers qui modifie le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général (PCG).

Ce règlement ANC 2022-06, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, a été appliqué dans sa totalité pour cet exercice clos le 31 décembre 2025. Il s'agit donc d'un changement de méthode comptable.

Concernant les dispositions de ce règlement ANC 2022-06, elles s'appliquent à compter de l'exercice de première application, soit les comptes clos le 31 décembre 2025, sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs clos le 31 décembre 2024, autres que les reclassements de présentation nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

À ce titre :

- **Les produits et charges exceptionnel(le)s** constaté(e)s en 2024 demeurent présentés comme tels dans la colonne comparative ;
À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la notion générale de produits et charges exceptionnels est supprimée.
Les opérations concernées sont désormais comptabilisées selon leur nature, principalement au sein du résultat d'exploitation ou du résultat financier.
Seuls les événements majeurs et inhabituels, les corrections d'erreurs, les écritures d'origine fiscale et les conséquences de changements de méthodes comptables demeurent présentés en résultat exceptionnel.

- **Les comptes de transferts de charges** sont supprimés à compter de l'exercice 2025. Les principales modalités de remplacement sont les suivantes :
- Les indemnités d'assurance sont comptabilisées en autres produits de gestion courante ;
 - Les corrections de charges sont traitées par imputation directe sur les comptes concernés.
 - La quote-part des subventions d'investissements sont inscrites au compte de résultat courant représentant 163 K€ en 2025 alors qu'elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel préalablement pour 162 K€ en 2024
 - Les principales cessions d'immobilisations réalisées au cours de l'exercice représentant un montant total de produit de cession de 127 K€ et une valeur nette comptable des immobilisations cédées totale de 23 K€ sont comptabilisés dans le résultat courant 2025 alors qu'elles étaient présentées dans le résultat exceptionnel préalablement à l'application du Règlement pour des montants respectivement de 201 K€ et 86 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

III.2.3 CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur un autre,
- Indépendance des exercices,
- Informations relatives au bilan.
- La méthode de base retenue pour l'évaluation des différents actifs en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

III.3 Faits caractéristiques

III.3.1 VARIATIONS MAJEURES D'IMMOBILISATIONS ET DE FINANCEMENT LONG TERME

En 2022, le Plan Stratégique de Patrimoine (PSP)P a été validé par le Conseil d'Administration et constitue le socle du PPI de notre CPOM 2024/2028.

En 2023, les restructurations de l'IME de Tréguier et du SATRA de Plouisy ont été réalisées et immobilisées sur le présent exercice.

Le PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) et le PGFP (Plan Global de Financement Prévisionnel) ont été validés par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le CD 22 (Conseil Départemental des Côtes d'Armor) annexés au CPOM 2024/2028. Ce PPI porte sur les projets suivants :

1. Construction neuve de l'atelier Légumerie de l'ESAT de Plouisy (ARS) – Livraison 09/2025
2. Construction neuve de l'Unité Résidentielle pour adultes autistes en situation très complexe (UR TSA) (ARS)
3. Construction neuve des locaux de l'Entreprise Adapté de Douvenant St Brieuc regroupant les équipes de l'EA de Ploufragan et de Niepce (PROD) – Livraison 04/2025
4. Réhabilitation partielle de l'ESAT de Lamballe et de Tréguier (ARS)
5. Refonte de l'hébergement de Loudéac et Tréguier (CD22)
6. Réhabilitation/Extension de la MAS d'Hillion Les Sorbiers pour accueillir la MAS de St Brieuc Roc Bihan
7. Réhabilitation partielle de l'ESAT de St Brieuc, de Dinan et de Plourivo (ARS)
8. Réhabilitation complète du Foyer de Vie de Quévert Les Grands Rochers (CD22)
9. Réhabilitation complète de l'ESAT de Loudéac (ARS)

En 2025, l'immeuble Douvenant qui abrite l'EA Douvenant a été livré et mise en service en avril 2025 et l'Atelier Légumerie de l'ESAT de Guingamp a été réalisé et mis en service en octobre 2025.

L'achèvement de travaux de l'UR TSA est prévu en 2026 et la MAS Hillion en 2028.

III.3.2 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est à signaler

III.3.3 RESULTAT DE L'EXERCICE

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL en K€	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat comptable	1 897	1 489
Reprise du résultat antérieur (ACT)	148	136
Excédent ou déficit effectif global	2 045	1 625
<i>Dont résultat effectif sous gestion propre</i>	<i>798</i>	<i>956</i>
<i>Dont résultat effectif sous gestion contrôlée</i>	<i>1 247</i>	<i>669</i>

III.4 BILAN - ACTIF

III.4.1 IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

III.4.1.1 Coûts d'acquisition et de production

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix de revient (coût d'acquisition ou de production). Le prix de revient inclut les dépenses d'acquisition ainsi que les dépenses de construction ou d'amélioration ainsi que tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre les immobilisations en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les coûts attribuables incluent notamment :

- les frais de préparation du site ou de démolition préalable,
- les honoraires de professionnels (architectes, géomètres, experts évaluateurs, conseils etc...),
- les frais de publicité, les droits d'enregistrement, les honoraires d'acquisition,
- les révisions de prix,
- l'assurance dommage-ouvrage,
- les frais d'appel d'offres,
- les taxes et participations locales associées à la construction.

L'amortissement est calculé prorata-temporis à compter de la date de mise en service (première occupation des lieux pour les constructions).

Les règlements comptables CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs à la définition, la comptabilisation, l'amortissement et la dépréciation des actifs sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2005, avec pour conséquence la mise en place de la décomposition des immobilisations, notamment des constructions. La répartition par composants est déterminée forfaitairement pour les immobilisations acquises (selon tableau ci-dessous) et au réel des factures lors d'une construction neuve.

Quote-part forfaitaires	Toutes constructions
Gros œuvre	40%
Façades, étanchéité	10%
IGT (chauffage, climatisation, ascenseur, électricité, câblage, transmission-communication, plomberie)	25%
Agencements	25%

La structure et les composants sont amortis en mode linéaire selon les durées suivantes validées par le Conseil d'administration :

- Pour les constructions neuves :

Durée en années	Locaux d'activité	Hébergements	Bureaux
Gros œuvre	50 ans	50 ans	40 ans
Façades, étanchéité	30 ans	30 ans	35 ans
IGT (chauffage, climatisation, ascenseur, électricité, câblage, transmission-communication, plomberie)	25 ans	25 ans	25 ans
Agencements	20 ans	20 ans	20 ans

- Pour les immobilisations ayant fait l'objet d'une acquisition améliorée, les durées d'amortissement des composants non renouvelés font l'objet d'une appréciation spécifique de la durée d'utilisation résiduelle.

III.4.1.2 Dépréciation des immobilisations corporelles

Une dépréciation est constatée dès lors que la valeur probable d'utilisation ou de marché est estimée à un prix inférieur au prix de revient comptabilisé.

Si cette dépréciation est jugée définitive, un amortissement exceptionnel est constaté. Sinon une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Au 31 décembre 2025, l'Adapei-Nouvelles Côtes d'Armor n'a constaté **aucune dépréciation d'immobilisation**.

III.4.1.3 Autres immobilisations corporelles

Les autres immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement selon les durées suivantes :

	Durée en années		Durée en années
LOGICIEL	3	MATERIEL DE BUANDERIE	7
MOB. ET MAT. DE CUISINE	10	MOB ET MAT D'ENTRETIEN	7
MATERIEL TELEPHONIQUE SOCIAL	5	MOB ET MAT HEBERGEMENT	7
AMENAGEMENT S/SOL D'AUTRUI	20	MOB ET MAT DE LINGERIE + VET TRAVAI	7
MOBILIER ET MAT DIVERS	10	MOB ET MAT D'ATELIER	7
MOB ET MAT DE REEDUC.	7	MAT LUTTE INCENDIE	7
MATERIEL DE SPORT	7	MOB ET MAT SERV GENERAUX	7
MOB ET MAT INFIRMERIE	7	PLANTATIONS	10
MOB ET MAT KINESITHERAPI	7	INST. AGENC. AMENAGEMENT	20
MOB ET MAT MEDICAL	7	MATERIEL DE TRANSPORT NEUF	5
MOB ET MAT DE CUISINE	10	MAT BUREAU ET INFORMAT.	5
CUISINE CENTRALE	12	MOBILIER DE LITERIE	7
MOB ET MAT DE CLASSE	7		

Les durées indiquées ci-dessus constituent des durées maximales recommandées. Les durées d'amortissements peuvent être modulées en fonction des durées d'utilisation, parfois très courtes. En cas d'acquisition d'un bien d'occasion, la durée d'amortissement est ajustée en fonction de la durée de vie résiduelle estimée du bien concerné.

L'amortissement est calculé prorata-temporis à compter de la date de mise en service.

III.4.1.4 Immobilisations en cours

Au 31 décembre 2025, **2 947 K€ d'immobilisations en cours** figurent à l'actif et concernent principalement le rapprochement des 2 MAS pour 911 K€, la construction de l'URTSA de la MAS PAIMPOL pour 1 810 K€ et l'étude pour la réhabilitation de l'ESAT Tréguier pour 34 k€.

Ce poste est constitué notamment de :

- Participation dans la SCIC Habitat Handi Citoyens pour un montant global de 2 700 K€ au 31 décembre 2025
- Participation dans la SCI Ker Zeph pour 50 K€
- Prêt à la SCI Ker Zeph de 200 K€
- Parts sociales de banque pour 288 K€
- Parts sociales Breizh up pour 27k€
- Prêt consenti à Action Logement pour 1 579 K€ sur une durée de 20 ans au titre de la Participation de l'Employeur à l'Effort de Construction. A noter que cette modalité de versement de la PEEC utilisée depuis 1993 par l'ex-Association des Nouelles, a été retenue pour la première fois en 2017 pour les autres établissements de l'Adapei – Nouelles

Concernant les participations, les taux de détention sont les suivants :

Filiales et participations	% détention	en K€	
		Fonds propres 31.12.2025	Résultat 31.12.2025
SCIC Habitat Handi Citoyen	91%	3 345	-142
SCI Ker Zeph	100%	149	57

III.4.1.6 Tableau des immobilisations et des amortissements incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2025, le poste « **immobilisations** corporelles et incorporelles » fait apparaître une valeur brute de **126 802 K€** et une valeur nette de **49 495 K€**.

III.4.1.6.1 Tableau des immobilisations au 31/12/2025 en K€ :

Tableau des Immobilisations au 31/12/2025 -		en K€			
Corp/Incorp	Libellé CCG Immo Principal	Valeur Acquisition au 31/12/2024	Acquisition	Diminutions	Valeur Acquisition au 31/12/2025
Immobilisations	2110 Terrains	3 472	1 047	474	4 044
	2120 Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	102	27	0	129
	2130 Constructions sur sol propre	64 763	6 226	149	70 840
	2131 Bâtiments	263	0	0	263
	2135 Installations générales ; agencements ; aménagements des constructions	2 378	477	28	2 827
	2145 Constructions sur sol d'autrui, installations générales, agencements, aménagements	448	1	295	154
	2150 Installations, matériel et outillage techniques	4 605	70	20	4 655
	2151 Installations complexes spécialisées	13 642	1 166	1 109	13 699
	2170 Cheptel	1	0	0	1
	2181 Installations générales, agencements, aménagements divers	11 758	221	118	11 862
	2182 Matériel de transport	8 444	1 277	1 117	8 604
	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	3 488	383	85	3 786
	2184 Mobilier	755	185	4	936
	2188 Autres immobilisations corporelles	1 002	0	2	1 000
	2300 Immobilisation en cours - acompte sur immo	6 563	5 233	8 729	3 067
Total Immobilisations Corporelles		121 683	16 313	12 130	125 867
Immobilisations	2010 Frais d'établissement	70	0	0	70
	2030 Frais d'études, de recherche et de développement et d'insertion	74	0	8	66
	2050 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits de propriété intellectuelle	55	61	0	116
	2081 Autres immobilisations incorporelles	160	0	0	160
	2082 Autres immobilisations incorporelles	655	7	30	632
Total Immobilisations Incorporelles		1 014	68	38	1 044
Total général		122 697	16 381	12 168	126 911

Les mouvements figurant dans les rubriques *acquisitions* et *cessions* du tableau des immobilisations incluent des transferts internes d'immobilisations entre établissements, principalement sur des comptes de matériel de transport pour 636 K€ et les matériels de production, entretien pour 768 K€

III.4.1.6.2 Tableau des amortissements au 31/12/2025 en K€ :

Montant en K€	31.12.2024	Dotation de l'exercice	Reprises ou diminutions afférentes à des éléments sortis	31.12.2025
Amort. Immobilisations incorp.	996	15	-38	973
Amort. immobilisations corporelles	74 514	4 358	-2 536	76 336
Dépréciation immos financières	0			0

III.4.2 STOCKS ET ENCOURS

Pour les activités de production, les stocks de matières premières, de produits finis ou les encours sont évalués par comptage physique annuel dans chaque établissement.

Ils sont valorisés :

- Matières premières au coût d'acquisition HT = prix d'achat + frais accessoires
- Produits et encours au coût de production HT

Le prix des matières premières ou produits est obtenu avec la méthode du Premier Entré Premier Sorti (PEPS ou FIFO).

Les produits confiés ne sont pas valorisés dans les stocks.

Une dépréciation est notamment constituée à la clôture de l'exercice quand les articles concernés présentent des taux de rotation anormaux.

Au 31 décembre 2025, les stocks de matières premières sont évalués à 293 K€.

Les stocks de produits finis et encours sont évalués à 154 K€

Au 31 décembre 2025, aucune provision pour dépréciation de stocks n'a été comptabilisée

III.4.3 CREANCES D'EXPLOITATION ET DIVERSES

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale ; une provision est pratiquée lorsque la valeur probable de réalisation d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

III.4.3.1.1 Etat des Échéances des Créances au 31/12/2025 :

CREANCES (montants en K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Prêts	1 779		1 779
Dépôt et Caution	106		106
Total des créances de l'actif immobilisé	1 885		1 885
Créances de l'actif circulant			
Créances usagers et comptes rattachés	4 275	4 275	
Autres créances	3 786	3 397	389
Total des créances de l'actif circulant	8 061	7 672	
TOTAL DES CREANCES	9 946	7 672	1 885

III.4.3.1.2 Provisions pour dépréciations au 31/12/2025 :

Montants en K€	31.12.2024	Dotations	Reprises	31.12.2025
Prov. Pour dépréciation des immos	-	-	-	-
Prov. Pour dépréciation des stocks	0			0
Prov. Pour dépréciation des créances clients et comptes rattachés	58	48		106
Prov. Pour dépréciation autres créances	0			0
Prov. Pour dépréciation des comptes financiers	0			0
Total des provisions pour dépréciation	58	48	0	106

III.4.4 PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir s'élèvent à 1 594 K€ et se composent essentiellement des éléments suivants :

- Subvention de l'ARS pour la reconstruction de l'IME Tréguier pour 687 K€ ;
- Subvention Légumerie pour 190 k€
- Bail à construction pour 404 K€ (bail de 55 ans 1999-2054 ; impact résultat annuel de 15k€)
- Aide au poste : 247 K€

III.4.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS

Les VMP sont enregistrées par référence à leur valeur d'entrée dans le patrimoine, les mouvements étant enregistrés selon la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice si le cours de ces valeurs est inférieur à leur cours d'acquisition.

Type en K€	En cours 31.12.2025	Valorisation 31.12.2025	Plus Value / Moins Value 31.12.2025
Obligations	4 611	4 710	99
DAT	4 250	4 250	0
FCP	0		0
Divers	2 944	3 012	68
TOTAL	11 805	11 972	167

III.4.6 DISPONIBILITES

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale. L'association faisant appel à une centralisation de trésorerie, les disponibilités par banque sont comptabilisées nettes des concours bancaires courants.

III.4.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance représentent **260 K€**.

III.5 BILAN - PASSIF

III.5.1 FONDS PROPRES ET AUTRES FONDS ASSOCIATIFS

Evolutions des fonds propres entre les 2 derniers exercices :

Variation des fonds propres (montants en K€)	31.12.2024 retraité	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	31.12.2025
Fonds propres sans droit de reprise	2 184			15	2 169
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation	10				10
Réserves	12 529		49		12 578
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	11 687		18		11 705
Report à nouveau	11 683	1 489		49	13 123
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	456		705		1 161
Résultat de l'exercice	1 489	-1 489	1 897		1 897
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	522	-522	1 155		1 155
Situation nette	27 895	0	1 946	64	29 777
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	5 777		285		6 062
Provisions réglementées	1 505				1 505
Total	35 177	0	2 231	64	37 344

III.5.1.1 Fonds propres

III.5.1.1.1 Fonds propres sans droit de reprise

Ce poste retrace les moyens en nature ou en espèces versés à l'organisme gestionnaire et affectés à l'établissement ou au service en vue d'assurer sa mission. Ils ne peuvent être repris ni par les membres, ni par les apporteurs. Ils ne pourront être transmis qu'à la dissolution de l'association.

III.5.1.2 Réserves

Ce poste retrace les réserves résultant de l'affectation des résultats des établissements proposés par l'association et acceptée par les tiers financeurs.

L'association étant passée en CPOM-EPRD et en application de l'article R.314-234 du CASF, les résultats du compte de résultat principal et de chaque compte de résultat annexe sont affectés selon les modalités suivantes :

1° L'excédent d'exploitation est affecté :

- En priorité, à l'apurement des déficits antérieurs de ce compte de résultat ;
- A un compte de report à nouveau ;
- Au financement de mesures d'investissement ;
- A un compte de réserve de compensation ;
- A un compte de réserve de trésorerie, dans la limite de la couverture du besoin en fonds de roulement, tel que défini au III de l'article R. 314-48 ;
- A un compte d'excédent affecté à la compensation des charges d'amortissement des équipements, agencements et installations de mise aux normes de sécurité ;

2° Le déficit de chacun des comptes de résultat est :

- a) Couvert en priorité par le compte de report à nouveau excédentaire de ce compte de résultat ;
- b) Puis, le cas échéant, couvert par la reprise de la réserve de compensation de ce compte de résultat
- c) Pour le surplus éventuel, affecté à un compte de report à nouveau déficitaire de ce compte de résultat ;

3° Les résultats du compte de résultat principal et des comptes de résultat annexes sont affectés aux comptes de résultat dont ils sont issus ;

4° Les résultats des comptes de résultat mentionnés au 2° du II de l'article R. 314-222 sont affectés par l'autorité de tarification dans les conditions prévues aux 1°, 2° et 3° du présent article.

Les comptes de réserves sont mouvementés par des affectations de résultat en fonction des décisions de l'assemblée générale. Ces comptes ne peuvent pas faire l'objet de reprise ou de dotation par un compte de charges ou de produits de l'exercice. Les réserves contiennent des comptes spécifiques aux établissements et services médico-sociaux (M22) mouvementés lorsque l'affectation définitive du résultat acceptée par l'autorité de contrôle est connue :

- Compte 106852 « Excédents affectés à l'investissement » : pour les fonds destinés au financement du renouvellement des immobilisations
- Compte 106855 « Excédents affectés à la couverture du BFR » : il s'agit de la dotation accordée initialement par l'autorité de contrôle pour couvrir les besoins de trésorerie
- Compte 106856 « Réserve de compensation » : enregistre les excédents cumulés destinés à compenser un éventuel déficit constaté durant les exercices futurs

III.5.1.3 Report à nouveau

Le report à nouveau présente un solde soit débiteur, soit créditeur. Il est constitué de l'affectation des résultats générés par les activités propres de l'association.

Sont par ailleurs retracées des dépenses dont l'inscription en comptabilité dans les différents établissements et service de l'association à la clôture de l'exercice est refusée par les tiers financeurs.

III.5.1.4 Subventions d'investissements

Sont comptabilisées à ce poste les subventions notifiées pour l'acquisition d'un actif. Ces subventions font l'objet d'une reprise en compte de résultat, enregistrée en produits exceptionnels jusqu'en 2024 et en produits d'exploitation à partir de 2025, sur une durée identique à l'amortissement des biens qu'elles ont financés.

Les subventions reçues dans le cadre de la taxe d'apprentissage figurent également dans ce poste.

Conformément à l'arrêté du 12 novembre 2008, les plus-values nettes de cessions d'actifs immobilisés sont neutralisées par des dotations au compte « Provisions réglementées afférentes aux plus-values nettes d'actif ».

III.5.2 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES.

Des provisions pour risques et charges sont constituées en fonction des risques connus ou estimés à la clôture des comptes.

Si des risques et pertes ne sont pas mesurables à la date d'établissement des comptes annuels, une information est donnée en annexe.

Le tableau ci-dessous met en évidence les variations des provisions pour risques et charges entre les deux derniers exercices.

Nature de provision en K€	31.12.2024	Dotation (+)	Reprise (-)	31.12.2025
Provisions pour risques	206		131	75
Provisions pour départ en retraite	2 793	479	533	2 739
Provisions pour travaux	70		0	70
TOTAL DES PROVISIONS	3 069	479	664	2 884

III.5.2.1.1 Provision pour risques :

Reprise de la dotation assurance pour 131K€ et 75 K€ de dotation pour litige en 2024 encore en cours.

III.5.2.1.2 Provision pour retraite :

L'association constitue des provisions en couverture des indemnités dues à ses salariés à la date de leur départ en retraite. Cette provision est constituée historiquement sur la base du montant estimé des futurs départs sur les cinq prochaines années.

La provision comptabilisée ne couvre donc qu'une partie des engagements de l'Association (**2 739 K€**). Conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC n°2000-A du 6 juillet 2000, l'engagement résiduel non couvert par cette provision est estimé à **4 073 K€** (*Provision IFC Passif Social 6 811 651 € - Provision au 31/12/2025 2 738 983*).

Les hypothèses retenues pour le calcul de ces indemnités sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Evolution annuelle des salaires 1.00 %
- Taux d'actualisation : 3,00 %
- Taux de charges sociales : 50 %
- Table de mortalité 00-02 hommes / femmes
- Turn-over faible

III.5.2.1.3 Provisions pour travaux :

Les provisions concernent des travaux de remise en état de 2 Foyers d'hébergement.

III.5.3 FONDS DEDIES

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le montant des fonds dédiés de l'exercice N est repris, sur les exercices suivants, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds par la contrepartie du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs » inscrit au compte de résultat.

Le tableau ci-dessous met en évidence les variations des fonds dédiés entre les deux derniers exercices : en K€

FONDS DEDIES en K€	Solde au 31/12/2024	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/2025	Fonds non utilisés depuis plus de 2 ans
Fonds dédiés/subv fonctionnement					
Fonds dédiés SAMSAH(financement PCPE)	2	68	2	68	
Fonds dédiés SAMSAH(Insertion par le sport)	11	8	11	8	
Fonds dédiés SAMSAH(soin dentaire)	7	58	19	45	
Fonds dédiés - Dotation ACT Dinan et St Brieuc	110			110	110
Fonds dédiés - Association	30			30	30
Fonds dédiés - DUI	957		540	417	417
Fonds dédiés - IME TREGUIER					
Fonds dédiés - POLDER Réflexion éthique	132		36	96	96
TOTAL	1 249	134	608	776	655
Fonds dédiés/subv investissement					
Fonds dédiés - Dotation ACT St Brieuc	31		10	20	20
Fonds dédiés - IME Tréguier - UE	38	90	3	125	35
Fonds dédiés - IME St Brieuc	35		18	18	18
Fonds dédiés - FDV PLOUISY	155		16	139	139
Fonds dédiés - ESATCO PAIMPOL	372		27	345	345
Fonds dédiés - FOYER PLOUISY	49			49	49
Fonds dédiés - IME LOUDEAC	0		0	0	0
Fonds dédiés - LEGUMERIE PLOUISY	149		149		
Fonds dédiés - MAS HILLION EXTENSION	800			800	800
Fonds dédiés - MAS PAIMPOL UNITE RESIDENTIELLE	500	1 300		1 800	500
Fonds dédiés - ESATCO TREGUIER		942		942	
Fonds dédiés - FOYER LA FRATERNITE	395			395	395
TOTAL	2 523	2 332	222	4 632	2 300
Fonds dédiés comptabilisés en PCA	470	196	457	209	-
Fonds formation	779	256	214	822	330
TOTAL FONDS DEDIES	5 021	2 918	1 501	6 438	3 285

III.5.4 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Ce poste comptabilise les emprunts contractés pour concourir au financement des immobilisations.

Au 31 décembre 2025, le **capital restant dû** aux organismes bancaires s'élève à **24 910 K€** ainsi que 41 K€ d'Intérêts Courus Non Echus

DETTES (montants en K€)	Montant brut	Échéances < ou = 1 an	Échéances > 1 an et <5ans	Échéances > 5 ans
Dettes financières				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	24 910	2 778	8 311	13 822
Emprunt et dettes diverses	0			
Total des dettes financières	24 910	2 778	8 311	13 822
Autres dettes				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 679	2 679		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	7 466	7 466		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	772	772		
Autres dettes	0	0		
Total des autres dettes	10 917	10 917	0	0
TOTAL DES DETTES	35 827	13 695	8 311	13 822

III.5.5 CHARGES A PAYER

Les charges à payer s'élèvent à **4 020 K€** et se composent essentiellement des éléments suivants :

- Provisions pour congés payés (y compris charges sociales) pour 2 911 K€
- Provisions CET pour 1 047 K€

III.5.6 PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance s'élèvent à **917 K€** et concernent essentiellement :

- Les amendements Creton (depuis 2017, l'ARS reprend l'intégralité des produits issus de la facturation réalisée au titre des amendements Creton au cours de l'exercice N+1) pour 696 K€

III.6 COMPTE DE RESULTAT

III.6.1 CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Ce poste enregistre les subventions de fonctionnement perçues par l'Association et comprend notamment :

- 38 230 K€ au titre des activités médico-sociales dans le cadre du CPOM signé avec l'ARS pour la période 2024-2028
- 19 666 K€ au titre des activités hébergement dans le cadre du CPOM signé avec le CD pour la période 2024-2028
- 1 257 K€ correspondant aux financements hors CPOM de l'ARS des Appartements de Coordination Thérapeutique
- 1 314 K€ de subventions d'exploitation diverses notamment bouclier tarifaire

III.6.2 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Conformément au règlement ANC n° 2022-06, applicable à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, **la notion générale de produits et charges exceptionnels est supprimée.**

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, seules sont présentées en résultat exceptionnel les opérations répondant strictement à la définition prévue par ce règlement, à savoir :

- les événements majeurs et inhabituels,
- les corrections d'erreurs,
- les écritures d'origine fiscale,
- les conséquences des changements de méthodes comptables.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, aucun produit ni aucune charge exceptionnelle n'a été constaté(e).

En conséquence, le résultat exceptionnel de l'exercice est nul.

Les opérations antérieurement présentées en résultat exceptionnel (notamment les cessions d'immobilisations et la quote-part de subventions d'investissement virée au résultat) sont désormais comptabilisées selon leur nature au sein du résultat d'exploitation ou du résultat courant, conformément aux dispositions du règlement ANC 2022-06.

III.7 Engagements hors bilan (Cautions et autres engagements donnés)

L'association s'est portée caution personnelle et solidaire de la SCIC Habitat Handi-Citoyens en date du 17/05/2015 à hauteur de 1 300 K € dans le cadre d'un prêt bancaire auprès du Crédit Coopératif souscrit pour la construction du HHC Paimpol

L'association s'est portée caution personnelle et solidaire de la SCIC Habitat Handi-Citoyens en date du 15/11/2016 à hauteur de 900 K € dans le cadre d'un prêt bancaire auprès du Crédit Coopératif souscrit pour la construction du HHC Saint Brieuc

L'association s'est portée caution personnelle et solidaire de la SCIC Habitat Handi-Citoyens en date du 14/02/2025 à hauteur de 2006 K € dans le cadre d'un prêt bancaire auprès du Crédit Coopératif souscrit pour la construction du HHC Loudéac.

Au 31 décembre 2025, le capital restant dû de ces emprunts s'élève à 3 704 K€.

Des placements sont nantis en gage de prêt auprès du Crédit Coopératif pour 687 K€, du Crédit Agricole pour 1 587 K€ soit un total de 2 274 K€ ainsi que 20 K€ auprès d'ARKEA pour l'ESATCO de Dinan.

III.8 Rémunération des dirigeants

Les personnes considérées comme dirigeants de l'association sont les membres du conseil d'administration. Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération. Seuls les frais engagés sont remboursés sur la base des frais réels.

III.9 Contribution volontaire en nature

L'association procède à un relevé des heures réalisées par les administrateurs, les adhérents et les bénévoles intervenant dans des missions administratives et/ou dans l'accompagnement des usagers de l'association.

Au titre de 2025, nous avons comptabilisé 3 533 heures valorisées au taux unique de 30 €/heure (décision du CA du 10 mai 2021), soit une évaluation annuelle de la **contribution volontaire en nature 2025 de 106 K€.**

L'association comprend 5 territoires toutes animées par des bénévoles qui contribuent à la vie de ces sections sur des fonctions diverses ; notre association n'a pas pu mettre en place un système d'évaluation des heures.

III.10 Tableau des effectifs au 31/12/2025- Bilan Social

Effectifs présent au 31/12/2025	Employés	Cadres et Médecins	Ouvriers ESAT	TOTAL	%	Rappel Effectif 31/12/2024
Effectif Présent Total CDI	1 036	117	0	1 153	56%	1 163
Effectif Présent Total CDD	153	5	0	158	8%	142
Effectif Présent Total Autres	29	0	735	764	37%	753
Total	1 218	122	735	2 075	100%	2 058
Hommes	435	38	471	944	45%	948
Femmes	783	84	264	1 131	55%	1 110
Total	1 218	122	735	2 075	100%	2 058